

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Reprise d'un chariot élévateur électrique suite à l'achat d'un nouveau matériel

N° : VA_DEC2023_373

Service :

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

Suite à l'acquisition d'un nouveau chariot élévateur électrique Manitou, que la société SOFIMA (SAS), ZI des Portes du Nord, 59 133 Camphin en Carembault (SIRET 62192016400079), reprend le chariot élévateur électrique Fenwick E16 pour un montant estimatif de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC.

La recette correspondante sera comptabilisée au compte 775 en produit de cession.

L'enlèvement du matériel sera organisé par la société à ses frais.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 15 juin 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-195928-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 16 juin 2023